

# LABELLISEZ VOTRE COMMUNE



**Département Fleuri**

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Vous êtes maire, adjoint au maire, conseiller municipal, membre des services techniques (espaces verts, urbanisme, voirie, environnement, transport...), jardinier ou bénévole.

Vous êtes engagé activement dans une démarche de valorisation du cadre de vie de la commune, d'aménagement et d'entretien des espaces verts.

Vous êtes dans cette démarche ou vous voulez progresser dans la labellisation ou vous y inscrire.

## Ce qu'il faut savoir :

Qu'est-ce  
qu'une ville  
ou un village  
fleuri ?

Une commune qui améliore la qualité de vie  
Une commune qui améliore l'image et l'accueil  
Une commune qui développe l'économie locale  
Une commune qui favorise le lien social  
Une commune qui agit en faveur de l'environnement

